

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

Secrétaire de séance : COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

Affaires financières : Adoption du Budget Primitif - Lotissement Four à Chaux II 2023

Ce budget annexe obéit aux règles spécifiques des budgets de lotissement où les opérations de viabilisation sont valorisées en section de fonctionnement avant d'être constatée en stock en section d'investissement, puis déstockées à mesure des ventes.

Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 1 577 607 € en fonctionnement et à 1 017 810 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement, cumulent les travaux de fin d'aménagement de zone et la purge archéologique d'une parcelle, à 1 067 922 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux ventes de terrains à 54 729 € dont la vente à l'entreprise Bibollet réalisée pour 32 630 € et à la subvention de l'Etat relative aux travaux de purge à 800 000 € ainsi qu'au résultat de 213 193 €.

Il faut souligner que la section d'investissement s'équilibre avec une avance du budget principal d'un montant de 508 905 € tant que les ventes des parcelles restantes ne sont pas réalisées.

Ces parcelles sont valorisées comme suit :

- 3 parcelles d'une contenance totale de 23 370 m² pour 233 700 € HT
- 6 parcelles d'une contenance totale de 11 293 m² pour 112 930 € HT
- La grande parcelle (comprenant les parcelles AV164, 181 et 110) d'une contenance de 140 636 m² pour 1 125 088 € HT.

Les autres écritures inscrites à ce budget primitif correspondent aux écritures de stock conformément à la technique de l'inventaire intermittent

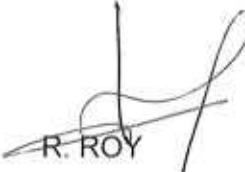
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 30 Mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 30/03/2023
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,


R. ROY